

**Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 95 06438 95**  
**Auprès du Préfet de région d'Ile de France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

**Programme**  
**Habilitation H0 B0**  
**H0V**  
**Exécutant**

**Durée de la Formation :**  
1 jour soit 7 heures

**Salariés concernés :**  
Salariés chargés d'assurer des travaux non électriques en environnement électrique (Maçonnerie, plomberie, serrurerie, peinture, élagage, accès aux locaux de service électrique, surveillance locaux, des chantiers...)

**Pré-requis :**  
Aucun

**Nombre de participants :**  
10 stagiaires

**Références réglementaires :**  
Décret 2010-1118 du 22/09/2010

**Evaluation de stage :**  
A l'issue de l'application pratique, le formateur formulera à l'employeur, un avis, l'aidant ainsi à définir le contenu du titre d'habilitation

**Recyclage tous les 3 ans**

**Tarifs :** sur devis  
**Lieu :** intra-entreprise

MàJ : Janvier 2021

**FORMATION INITIALE HABILITATION H0 B0 H0V**  
**Travaux d'ordre non électrique / basse et haute tension. Personnel exécutant**

Le nouveau décret du 22 septembre 2010 (Journal Officiel du 24/09/2010) définit de nouvelles obligations s'agissant de l'habilitation électrique. Dans tous les cas, avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées".

Le personnel d'entreprise doit prévoir un recyclage à chaque changement d'affectation, ainsi qu'à chaque modification de structure du réseau électrique d'alimentation et de distribution.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES : Afin de répondre au cadre réglementaire**

Cette formation vous permettra de réaliser en toute sécurité des travaux d'ordre non électrique au voisinage des risques électriques

**Moyens, outils et démarche pédagogiques :**

- Pédagogie active
- Exposé et discussions à partir de textes ou supports audiovisuels
- Travaux pratiques individuels
- Utilisation du matériel audio-visuel

**PARTIE 1 : La théorie**

- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant sur le corps
- Les domaines de tension
- Les zones d'environnement
- Les titres d'habilitation
- Les prescriptions associées aux zones de travail
- Les équipements de protection
- Les risques et la conduite à tenir en cas d'accident

**PARTIE 2 : La pratique**

- La formation pratique est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant

**Recommandations et validation**

- Évaluation ludique à partir d'un quizz multimédia.
- Fiche individuelle des résultats pour consigner les acquis et la formulation de l'avis du formateur sur le niveau d'habilitation de sécurité électrique.